

Communiqué de presse

Amundi lance un nouveau fonds article 9 **Amundi Responsible Investing - Impact Euro Corporate Green Bonds**

Paris, le 13 février 2025 - Amundi, leader européen de la gestion d'actifs, renforce sa gamme de fonds à impact avec le lancement du compartiment **Impact Euro Corporate Green Bonds** (compartiment de la SICAV **Amundi Responsible Investing**) destiné aux investisseurs institutionnels et particuliers à la recherche d'une allocation verte dans l'espace crédit.

Géré par **Alban de Faÿ**, responsable des investissements obligataires responsables, le compartiment présente des caractéristiques financières comparables à celles du marché du crédit traditionnel. Le compartiment vise en outre à financer, par le biais d'investissements dans des obligations vertes, des projets verts d'émetteurs privés ayant un impact mesurable sur l'environnement, l'impact étant mesuré en tonnes d'équivalent CO² évitées par million d'euros investis par an.

Avec une stratégie active sur la dette d'entreprise et à impact, le compartiment s'appuie sur un processus de gestion basé sur une recherche fondamentale et une expertise ESG notamment dans l'investissement en obligations vertes.

Le compartiment est enregistré en France, et est en cours d'enregistrement dans les pays suivant : Autriche, Allemagne, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, et Royaume-Uni.

Catégorisé **Article 9** au sens de SFDR, le compartiment bénéficie du **label Greenfin**.

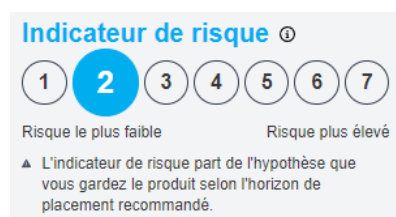
Amaury d'Orsay, responsable de la plateforme Fixed Income chez Amundi, a déclaré : « *La part de marché des obligations vertes émises par les entreprises représente une part croissante du marché des obligations vertes, passant de 28% en 2015 à 45% du marché en novembre 2024. Cette solution d'investissement répond aux besoins des investisseurs institutionnels et particuliers.* »

Amundi Responsible Investing - Impact Euro Corporate Green Bonds

Contact presse :

Aude HUMANN, Amundi
Tél.: 06 71 32 12 57
aude.humann@amundi.com

Risques



Risque lié au capital : les investisseurs sont avertis que leur capital investi n'est pas garanti et peut ne pas être récupéré.

Risque de taux d'intérêt : le risque de hausse des taux d'intérêt du marché obligataire, entraînant une baisse du prix des obligations et par conséquent une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Risque de crédit : le risque de baisse de valeur ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. Selon que les transactions du Compartiment sont des achats ou des ventes, une baisse (dans le cas d'un achat) ou une hausse (dans le cas d'une vente) de la valeur des titres auxquels le Compartiment est exposé peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : le risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaillance de l'émetteur. Les compartiments exposés à un titre subordonné ne seront pas prioritaires et le remboursement du capital et le paiement des coupons seront considérés comme « subordonnés » à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur ; par conséquent, le titre peut être remboursé en partie ou pas du tout. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur nette d'inventaire plus important que le risque lié aux autres obligations de l'émetteur.

En outre, le compartiment est notamment exposé de manière accessoire aux risques suivants :

- **Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (à haut rendement) ;**
- **Risque lié aux investissements dans des titres émis par des pays émergents ;**
- **Risque lié aux ABS (titres adossés à des actifs) et aux MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) ;**
- **Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations convertibles contingentes) ;**
- **Risque de change.**

Limite de l'approche extra-financière

Les indicateurs d'impact mesurent l'impact environnemental des projets financés. Ils se focalisent sur la bonne gouvernance des projets et données fournies par l'émetteur, ils ne tiennent pas compte du secteur d'activité de l'émetteur et ne constituent pas des critères d'exclusion à destination des émetteurs en évaluant des sociétés en fonction de leurs bonnes pratiques ESG et/ou des secteurs dans leur ensemble.

Le critère de sélection porte sur les objets de financement des obligations vertes et n'entraîne aucune exclusion sectorielle et, par conséquent, l'univers et le portefeuille peuvent comporter des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée.

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui près de 2 200 milliards d'euros d'encours².

Ses six plateformes de gestion internationales³, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 professionnels dans 35 pays.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023

² Données Amundi au 30/09/2024

³ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo